

L'an deux mil seize et le vingt-trois du mois de Novembre à 19 h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY, Maire.

Présents : MM. JAMMES Dany, GONSETTE Françoise, SCOMPARIN Alain, LAISNEY Marylise, LAUSSU Jean-Jacques, THOUIN Lisette, MARLIANGEAS Jean-Loup, PERNIN Martine, BOURMONT Dominique, DESBIEYS Max, PERON Kelly, LAFITTE Robert, BURGUBURU Catherine, LALANNE Jean-Michel.

Absents excusés : MM.LABEYRIE Jean-Pierre (procuration Jean-Jacques LAUSSU), DUTEN Sylvie (procuration Françoise GONSETTE), PONTÉ Nathalie (procuration Marylise LAISNEY), COUTURE Marie-Odile (procuration à BURGUBURU Catherine).

Secrétaire de séance : Mme LAISNEY Marylise.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1- DESIGNATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL : M. le Maire

M. Gilles DUCHON et Mme Elodie LACAZE n'ayant pas souhaité siéger au sein du Conseil Municipal, M. Jean-Michel LALANNE est nommé en remplacement de M. Christian DELORT.

M. Le Maire souhaite la bienvenue à M. LALANNE et espère que les rapports avec les élus de l'opposition continueront à être aussi respectueux qu'ils le sont actuellement.

2- FINANCES : M. Le Maire

A) DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET COMMUNE :

En section de fonctionnement, une modification du statut des élus locaux non prise en compte depuis 2014, et le versement de contributions à divers organismes intercommunaux, peuvent être compensés par la non utilisation de l'article 022 « dépenses imprévues ».

Vote : Unanimité Pour

B) DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET LOGEMENTS A CARACTERE SOCIAUX :

En section d'investissement, l'augmentation des emprunts et la restitution de cautions peuvent être compensées par la diminution de l'article 2313 « constructions » en raison de travaux non effectués.

Vote : Unanimité Pour

C) EMPRUNT :

Une consultation d'organismes bancaires a été lancée pour financer l'acquisition du Relais de Port d'Albret. Un prêt d'un montant de 420.000 € est sollicité.

Quatre organismes ont répondu : la Caisse d'Épargne a présenté la meilleure offre :

- un taux de 1,13 %
- indemnités de sortie du prêt gratuites de la 3^{ème} à la 20^{ème} année en cas de remboursement anticipé.

Vote : Unanimité Pour

D) TAXE DE SEJOUR 2017 :

Une régularisation des taux de la taxe de séjour, adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2016, est nécessaire pour les résidences de tourisme.

La commission des finances a proposé les nouveaux tarifs présentés.

Vote : Unanimité Pour

3- PERSONNEL COMMUNAL : M. Le Maire

A) RATIOS PROMUS /PROMOUVABLES :

Chaque année, un nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion de fonctionnaires promus par rapport aux fonctionnaires promouvables, après avis du Comité Technique Paritaire.
Il est proposé un taux de 100%.

Vote : Unanimité Pour

B) OUVERTURES DE POSTES :

Sur proposition du Centre De Gestion et après accord du Comité Technique Paritaire, un changement de grade est proposé sur plusieurs postes à partir de décembre 2016 :

- Poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.
- Poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe en un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe.
- Poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe en un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

En raison du départ à la retraite d'un agent communal, il est proposé de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2016 en remplacement du poste existant.

Vote : Unanimité Pour

4- INTERCOMMUNALITE :

A) MACS : Modifications statutaires : Kelly PERON

Les compétences des Communautés de communes ont été modifiées par la loi NOTRe : il convient donc de mettre à jour les statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle rédaction de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, avant le 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé les modifications statutaires suivantes :

- Réécritures des compétences obligatoires et optionnelles,
- Suppression des missions qui relèvent de l'intérêt communautaire,
- Toilettage général des statuts.

De plus, la mise en œuvre de la procédure requise peut être l'occasion d'opérer le transfert de la nouvelle compétence optionnelle relative à la création et à la gestion de maisons de services au public, et de la compétence facultative relative au service communal de portage des repas à domicile.

M. LAFITTE demande si le transfert de l'Office de Tourisme est inclus dans ces modifications ; il est répondu qu'effectivement la loi Notre prévoit le transfert obligatoire de la compétence promotion touristique.

Sur ce sujet, M. Le Maire rappelle que le projet de loi Montagne pourrait faire exception pour les communes classées station de tourisme ou en cours de classement.

A ce jour, ce n'est qu'un projet qui devrait être porté à l'ordre du jour du Sénat le 12 décembre.

Vote : 15 Pour

4 Abstentions (MM. Mmes LAFITTE, COUTURE, BURGUBURU, LALANNE)

B) MACS : modalités financières de transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » :

M. Le Maire

Les charges 2015 de la commune affectées à l'Office de Tourisme s'élèvent à 96.720 € décomposées ainsi :

- Subvention versée pour la promotion du tourisme : 88.000 €
- Dépenses d'énergie et d'électricité : 4.400 €
- Travaux d'entretien : 4.320 €

C) MACS : Transfert Zone d'activité : M. Le Maire

L'estimation par le cabinet ARGEO du coût des travaux de pérennité des ouvrages situés sur la Zone Artisanale du Pignadar, réalisée sur la base de visites sur site et de travail cartographique, s'élève à 60.867,20 € HT sur 20 ans décomposés ainsi :

- Espaces verts : 2.697,20 €
- Voirie communale privée : 53.930,00 €
- Eclairage : 4.240,00 €

Ces montants seront validés en Commission Locale d'Évaluation des Compétences Transférées, au cours du premier trimestre 2017.

D) MACS : Groupement de commandes : Kelly PERON

Le Marché passé en groupement relatif aux contrôles périodiques obligatoires et à la maintenance des équipements et systèmes de sécurité incendie arrive à terme et va être renégocié dans le cadre de la mutualisation des achats entre la Communauté de communes MACS et les communes membres.

Le nouveau groupement comprendra des lots supplémentaires: la commune de Vieux-Boucau n'adhère pas à tous les lots proposés.

Il est nécessaire de passer une convention entre les partenaires afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la passation des Marchés publics ou accords-cadres. Cette convention désigne la Communauté de communes MACS comme coordonnateur du groupement.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes sera composée d'un représentant titulaire et de son suppléant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, et sera présidée par le Président de MACS.

Vote : Unanimité Pour

E) MACS : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes : Kelly PERON

La Chambre régionale des comptes d'Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes a procédé au jugement des comptes et à l'examen de la gestion de MACS pour les exercices 2010-2014.

Le rapport, après présentation devant le Conseil communautaire, a été communiqué aux 23 communes.

Les quatre points contrôlés :

- tenue des comptes,
- situation financière,

- ressources humaines,
- urbanisme communal,

ont amené onze observations.

M. LAFITTE s'étonne du nombre de personnes recruté sur la Communauté de communes.

M. Le Maire précise que 2/3 des emplois correspondent au pôle culinaire et au CIAS car le nombre de demandes, notamment le portage repas et les aides à la personne, est croissant.

F) SYDEC : Boulevard du Marensin : Dany JAMMES

Des travaux sont prévus boulevard du Marensin : le montant des engagements 2016 liés aux travaux d'éclairage public étant atteint, cette affaire sera prioritairement inscrite sur la liste des travaux 2017.

Coût total des travaux : 27.404 € dont 9.112 € à la charge de la commune.

Vote : Unanimité Pour

5- PROJETS / TRAVAUX : M. Le Maire

A) PLAN PLAGE : rapport définitif CASAGEC

La commune a mandaté CASAGEC INGENIERIE pour produire une étude de gestion de la bande côtière avant d'entreprendre des travaux.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Etablir un diagnostic complet de la situation érosive du littoral,
- Etablir un Avant-Projet (AVP) du scénario retenu,
- Formaliser les choix de gestion au travers de la rédaction d'un programme d'actions opérationnel.

En synthèse les résultats sont les suivants :

- Secteur Les Sablères :

Compte tenu de l'absence d'enjeux importants et du faible recul annuel : il s'agira néanmoins d'établir un suivi régulier de l'évolution de l'érosion.

- Secteur Sud :

Le seul enjeu est la limitation du transfert de sable vers le parking.

- Secteur Plage centrale :

Deux établissements : le Mojito et le Captain'bar, ainsi que le poste de secours, représentent un enjeu urbain et patrimonial.

La solution retenue, en accord avec les services de l'Etat et des collectivités, est l'apport régulier et ponctuel de sable pour protéger ces immeubles.

Le coût pour un confortement immédiat est évalué à 80.000 € TTC pour un apport de sable de 9.000 m3. Un entretien régulier, tous les ans, par un apport de 5.000 m3, est évalué à 30.000 €.

En cas de péril, seront prévus trois territoires de réimplantation pour les établissements en front de mer.

Vote : Unanimité Pour

B) Sécurisation gens du voyage : Convention MACS

Afin de sécuriser les parkings communaux contre une installation sauvage des gens du voyage, une demande de subvention est établie auprès de la Communauté de communes pour un montant d'environ 3.500 €.

Vote : Unanimité Pour

6- ASSOCIATION SURF CLUB.

Une aide exceptionnelle d'un montant de 1.000 € pourrait être accordée au Surf Club dans le cadre d'une organisation de compétition de long board.

Vote : Unanimité Pour

7 -QUESTIONS DIVERSES : J-Jacques LAUSSU

A) Forêt communale :

L'ONF préconise des coupes de bois pour l'année 2017 : la recette pour la vente de bois est estimée à 20.000 €.

Vote : Unanimité Pour

La séance est levée à 21H00.
